



Aucune discrimination n'a sa place dans le cinéma

Canal + comparaitra devant la justice pour avoir violé la loi.

Dimanche 17 mai, le Président du directoire de Canal+, Maxime Saada, a annoncé ne plus vouloir travailler avec les 600 signataires de la tribune du collectif « Zapper Bolloré ».

Maxime Saada, qui travaille de longue date pour le compte de Canal+, connaît le caractère incontournable du groupe dans le financement des films en France et la dépendance des différents acteurs de la filière.

Sa décision n'est donc pas une réaction à chaud mais un choix brutal de discriminer en raison d'une expression politique et syndicale pour museler les voix qui s'élèvent dans la profession contre l'emprise croissante de Vincent Bolloré sur l'ensemble de la chaîne de fabrication et de diffusion du cinéma.

En responsabilité et en conformité avec les valeurs démocratiques que nous partageons - la garantie des libertés fondamentales et la lutte contre toutes les discriminations – nous avons demandé à Maître Arié Alimi de saisir le Tribunal Judiciaire de Nanterre afin d'assigner Canal+ en vue d'obtenir l'annulation sous astreinte de cette décision inacceptable et faire désigner un mandataire dont la mission sera de constater les discriminations que le groupe Canal + a annoncé commettre.

Enfin, nous examinons également la possibilité d'un recours devant la Commission Européenne pour sanctionner l'abus de dépendance économique de Canal + qui s'inscrit dans un schéma de concentration réactionnaire de tous les vecteurs de la culture élaboré par Vincent Bolloré.

A Cannes, le 23/05/2026